

Genre du véhicule Remorque de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique FERGRU	Type AF 1022	Fiche d'homologation No. CH 9285 02
---	------------------------------	-----------------	--

Constructeur FERGRU di Ferreri & C. s.r.l., I-12060 Niella Tanaro
 Identification sur la plaquette du constructeur "AF 1022"
devant le No. du châssis -

Plaquette constructeur à gauche, latéralement sur le coffre des commandes électriques
 Numéro du châssis à droite, au centre au-dessus de la couronne rotative sur le support
 Importateur principal Emil HUGGLER AG, Baumaschinenfabrik, 5034 Suhr
 Véhicule homologué 469

Châssis

Nombre d'essieux 3 Nombre de roues 6 Suspension - Direction par pivot
 Frein de service air comprimé, 2 conduites, indirect, tambours, agissant sur les roues AR
1 valve de desserrage rapide
 Frein d'arrêt mécanique, tambours, agissant sur le 1er essieu AR

Carrosserie grue

Dimensions	inténeur	extérieur
Longueur		12900
Largeur		2500
Hauteur		3600
Porte à faux	av	av
	ar	ar
		1700
		5100
Empattement	(essieu tandem 840 mm)	
Voies	av	ar
		6100
Distance anneau axe	av	ar
		2120
Distance pivot	av	ar
		7800

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	4790	6330	11120
Charge utile			-
Poids total	4790	6330	11120
Poids garantis	5500	7000	11500
Pneus	11.5 - 15	10.0/75 - 15,3	
Pty/bar	24 / 8,0	10 / 5,0	
Charge	5300	7280	
pour V max	25	25	
Vitesse maximale selon constructeur			25
Vitesse maximale selon tenue route			25

Moteur de travail

Marque _____ Type _____
 Bruit _____ à l/min _____
 Silencieux _____
 Mesure des gaz _____
 Déparasitage _____

Equipement

Feux rouges R (E)
 Feux stop S1 (E)
 Clignoteurs : ar 2B (E)
 Catadioptres av I (E)
 lat. -
 ar III (E)
 Feux de gabarit av ULO CH 1 0503 01
 lat. -
 ar 1/ULO CH 1 0507 01 à la flèche
 ar vers l'av A/R (E)
 Eclairage plaque -
 Cale 310x160x250 mm

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Remorque de travail (véhicule spécial)
 Marque et type F E R G R U AF 1022
 FH-No CH 9285 02
 Carrosserie grue

Poids à vide 11120
 Charge utile -
 Poids total 11120

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

*) Véhicule spécial : porte-à-faux AR 5100 mm.

Inscription dans le permis de circulation:

- 118 - vitesse maximale 25 km/h; le disque indiquant la vitesse maxi est obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noire: l'extrémité de la grue jaune/noire ainsi qu'avec un feu de gabarit rouge, porte-à-faux AR avec signal sel. art. 35/4 de l'OCE;
- 139 - enlever : le lest;
- 140 - les béquilles doivent être rentrées et assurées solidement avant la course;
- 141 - assurer : la tourelle, toutes les parties mobiles de la grue, les raccords à fiches du châssis démontable;
- 160 - montage : feux démontables;
- 231 - véhicule tracteur obligatoire; au choix: ... ;
- 223 - le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé.

Lieu et date de l'homologation Schnfisheim, 24.6.85 Vn/lin

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation